

Un acte de violence politique

La Commission du Conseil des Etats a osé. Pour contribuer à l'assainissement des finances fédérales, elle focalise sa rigueur sur l'Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage (OFEFP). Son budget devrait être amputé de trente millions ce qui représente 15% de son personnel. Et c'est une version atténuée. Economiesuisse, le lobby inspirateur de ce coup de force, suggérerait une coupe de cinquante millions. La méthode utilisée est perverse. Au lieu d'avancer à visage découvert pour contester la politique fédérale de l'environnement, les commissaires affichent la vertueuse nécessité de combattre les graves déficits fédéraux. Ce qui ne les empêche pas, dans le même souffle, d'octroyer une rallonge de soixante millions en faveur des routes. Autre argument d'apparence vertueuse : les trente millions économisés sur l'environnement seront affectés au budget de la recherche. Comment refuser un tel geste en faveur d'un secteur qui représente l'avenir de la Suisse?

Si la méthode est contestable, le but poursuivi ne l'est pas moins. Les dirigeants de l'économie et les parlementaires qui leur sont proches entendent retourner au bon vieux temps de la glorieuse croissance, avant que la vague verte n'impose le modèle du développement durable et autre empêcheur de danser en rond. Les offensives anti-écologiques se multiplient. Elles vont de l'initiative «Avanti» (voir page 4) à la limitation

des compétences de recours des organisations protectrices de l'environnement en passant par l'hostilité à la fixation de débits minimaux pour les torrents asséchés par les captages hydroélectriques.

L'Office fédéral de l'environnement n'échappe pas, bien sûr, à l'offensive. Car son rôle est vital. Face à la défense des intérêts immédiats, il doit se préoccuper du long terme. Ses études sont dérangeantes. La dernière en date a décelé la pollution de nombreuses nappes phréatiques par les purins. Ses mises en garde sur la qualité de l'air irritent. C'est lui qui suggère le respect de normes environnementales dans nombre de lois fédérales. Les acteurs économiques, qui n'aiment pas la contrainte, combattent ces tendances réglementaires. Ils préconisent plutôt une sensibilisation aux nécessités écologiques qui devrait générer les bons comportements (voir page 5). Et sans craindre la contradiction, ils reprochent à l'Office de l'environnement de dépenser sans compter pour des publications luxueuses et inutiles. Or, ces publications et un site informatique offrent des outils de qualité notamment aux enseignants qui contribuent à la conscience écologique de demain.

La défense de l'Office de l'environnement dépasse largement le maintien de quelques dizaines de postes de travail. Le soutenir, c'est s'opposer au démantèlement de la politique écologique, principale avancée de la fin du XX^e siècle. AT

Sommaire

Allégements fiscaux fédéraux: Le coût et le droit (p. 2)

Elections fédérales: Le serpent qui se mord la queue (p. 3)

Initiative «Avanti»: Un choix de société (p. 4)

Fiscalité écologique: Polluer à bon compte (p. 5)

Santé au travail: Ces maladies sans nom (p. 6)

Art en RDA: La propagande mise au ban (p. 7)

Le coût et le droit

Dans plusieurs Grands Conseils va s'ouvrir le débat sur le référendum des cantons. Il sera question des charges répercutées, mais pas de droit constitutionnel. Or la Loi fédérale est contraire à l'esprit et à la lettre de la Constitution.

L'argumentaire justifiant le référendum des cantons à l'encontre de la Loi fiscale fédérale a été transmis aux Grands Conseils pour débat et décision. L'exposé des motifs à l'usage des députés vaudois se résume en deux mots : trop onéreux ! Pas une ligne sur la constitutionnalité de la décision des Chambres fédérales. Pour les dispositions où elle est violée de manière évidente - montants des déductions autorisées en faveur des propriétaires malgré la suppression de la valeur locative - le Conseil d'État souligne en caractères gras sa désignation : «les cantons n'ont aucune marge de manœuvre». En fait les décisions des Chambres fédérales sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Constitution. Les cantons disent non parce qu'on les rançonne. Moins brutale une rançon serait-elle légale ?

En 1977

Lorsqu'en 1977, à une large majorité du peuple et des cantons, la Confédération reçut la compétence d'harmoniser les impôts directs - assujettisse-

ment à l'impôt, objet de l'impôt, période de calcul, procédure - la contestation fut faible pour deux raisons. La première, circonstancielle : la loi proposait un autre objet qui focalisait toutes les attentions, soit l'introduction de la TVA. Mais la deuxième raison, c'est que les cantons eux-mêmes souhaitaient cette harmonisation et l'avaient proposée par de longs travaux préalables. L'on a oublié par exemple les disparités de l'imposition de la prévoyance sociale : certains cantons autorisaient la pleine déduction des versements affectés aux caisses de retraite, puis imposaient comme tout autre revenu les rentes (A) ; d'autres faisaient l'inverse, non-déduction des primes, mais imposition allégée des rentes (B). On voyait ainsi des retraités payer deux fois, s'ils déménageaient au moment de leur retraite et passaient d'un canton B à un canton A. Le souhait d'harmonisation était donc très large, portant sur des principes de base. Les cantons ont reçu de surcroît l'assurance que l'on tiendrait compte de leurs travaux préalables, qu'ils seraient

consultés et qu'ils disposent «du référendum des cantons» (Message prémonitoire du 24 mars 1976).

Dans cet esprit, la loi a été conçue comme une loi fondamentale posant les principes à l'usage des législateurs cantonaux. Le marchandage qui, à Berne, après trois procédures d'élimination des divergences, a donné lieu à un accord en conférence de conciliation, était un pur marchandage politique des parlementaires de droite, sans consultation des cantons, et totalement contraire à l'esprit de la Constitution.

La lettre

Les déductions autorisées, en plus de la suppression de la valeur locative, sont exprimées en montant. Or les montants

(voir DP n°1565) sont expressément exclus du champ de l'harmonisation (art. 129, al.2). On s'étonne de ne pas trouver le rappel de ce principe de base dans l'argumentaire vaudois. Les cantons seraient en droit - l'envisageront-ils ? - de ne pas appliquer cette disposition de la loi si elle devait entrer en vigueur ou de modifier, à leur appréciation, ses montants. Le contribuable s'estimant lésé, obligé de recourir, devrait demander au Tribunal fédéral l'application d'une loi qui viole littéralement la Constitution !

Les cantons parlent gros sous, soit. Mais leur position serait plus forte s'ils évoquaient le respect du droit qui règle les rapports fondamentaux entre les niveaux de pouvoirs de la Confédération. ag

Déduction du loyer

En 1983, dans le Message du 25 mai sur l'harmonisation fiscale, le Conseil fédéral de manière claire se déterminait sur l'abolition de la valeur locative. Si elle est abandonnée, on ne saurait envisager des déductions en faveur des propriétaires, et ajoute-t-il, «si elles l'étaient, il faudrait par voie de conséquence permettre aux locataires de déduire fiscalement leur loyer».

Si les déductions - anticonstitutionnelles - en faveur des propriétaires devaient entrer en vigueur, les défenseurs des locataires auraient par voie d'initiative à demander que l'égalité de traitement soit rétablie. Ils pourraient le faire avec la caution du Conseil fédéral (de 1983). ag

Le serpent qui se mord la queue

Quel est le candidat de vos rêves ? Quel parti représentera le mieux vos préoccupations sous la coupole du Palais fédéral ? Certains sites Internet tentent de répondre à ces questions. L'internaute se prend bien évidemment au jeu. Le résultat va-t-il correspondre aux

habitudes électorales ? Ou au contraire les suffrages virtuels iront-ils à des invités surprises ? Deux sites à la physionomie assez différente se font concurrence : l'un donne un résultat par partis, www.politarena.ch, l'autre par candidats, www.smartvote.ch.

Conçus par des spécialistes de l'analyse politique, les sites donnent en principe des résultats sans réelles surprises et conformes aux attentes. Les questions se rapprochent naturellement des thèmes qui occupent la scène médiatique. Ainsi, les résultats par sondage renforcent les positions des extrêmes : le 25 août dernier, ce sont les démocrates suisses qui arrivent en tête pour les surfeurs ayant fait le test sur le site www.politarena.ch, avec 23.5% des sondés, un peu devant l'UDC et le ... «parti communiste suisse» !

Des enjeux politiques simplifiés

L'élection virtuelle souffre néanmoins de deux faiblesses essentielles. Premièrement, cette conception a le défaut de mettre en avant certains sujets parmi d'autres : on ne fait pas le tour de la politique fédérale en une cinquantaine de questions. Politique des étrangers, politique de sécurité, assurances sociales et service public se taillent la part du lion. Au contraire, on constate l'absence presque totale d'autres secteurs importants de la scène fédérale, politique militaire et enjeux économiques, pour ne citer que deux grands morceaux. Même les affaires étrangères sont réduites à leur portion congrue. Bien entendu les enjeux dont on parle pas ou peu sont aussi négligés : positionnement de la Suisse par rapport à l'Union européenne, environnement (sous réserve des transports), ou encore des enjeux aussi fondamentaux que les questions liées à la biotechnologie.

Ces sites donnent surtout l'impression que partis politiques et candidats sont d'autant meilleurs qu'ils relaient fidèlement les préoccupations des électrices et des électeurs. Voilà qui ne rend pas service à un Parlement qui roule déjà le nez dans le guidon pendant toute la durée de la législature. On se livre à un exercice de figures imposées

alors que la campagne est un moment privilégié pour un programme libre.

Des candidats plutôt que des listes

La politique demande un peu de hauteur, renvoie à des valeurs. Elle est avant tout affaire de convictions, de compétence et de visions. Voilà les vrais critères sur la base desquels la majorité des électrices et des électeurs distribuent leurs suffrages. Que ce soit pour le choix du parti ou, à l'intérieur d'une liste, pour celui des candidats. En privilégiant le choix par candidats plutôt que celui par liste, le site *smartvote* donne une image particulièrement écornée de l'élection au Conseil national. En effet, malgré les défauts du découpage en cantons, elle demeure une élection au suffrage proportionnel, où les votes par liste ont du poids. En favorisant le panachage, *smartvote* porte un autre coup rude aux partis politiques.

Ces derniers sont finalement pris entre le

marteau et l'enclume. Les candidats des principaux partis politiques vaudois ont ainsi décidé de ne pas s'inscrire sur *smartvote* pour protester contre la finance d'inscription. Mais il y a déjà quelques brebis galleuses : on serait surpris que l'accord tienne le coup. Surtout, entre les sites où il faut répondre à des questions précises et les émissions radiophoniques où l'on doit «parler vrai», il manque de la place pour une vraie vision politique. Elle ne se construit pas avec des réponses par «oui», «non» et «je ne sais pas» mais par la mise en place d'un programme cohérent et réalisable à l'échelon fédéral. Le 14 octobre, les questions virtuelles laisseront la place à des suffrages bien réels. *ad*

www.politarena.ch

Positionnement sur 27 thèmes et résultat par rapport aux partis politiques
www.smartvote.ch

Deux questionnaires possibles (24 ou 70 questions) et sélection par candidat

Bourgeoisie: après recours ou gratuitement?

En Suisse, la question de la naturalisation ne concerne pas seulement les immigrants. Deux cas récents le confirment.

Nenzlingen, ancienne commune bernoise (district de Laufen), fait désormais parti de Bâle Campagne. Le président socialiste de la commune, Heinz Aebi, a milité pour l'adhésion à un territoire qui appartenait à l'Evêché de Bâle avant la Réforme. Les bourgeois de la commune ne le lui pardonnent pas. Ils lui ont refusé deux fois la bourgeoisie, en 2000 et 2002. Après recours, le Conseil d'Etat lui a accordé ce droit. Heinz Aebi, au surplus député au Grand Conseil de Bâle Campagne, est donc maintenant aussi ressortissant de son canton de résidence.

La situation est totalement différente à Ostermündingen dans la banlieue bernoise. C'était autrefois une partie de la commune de Bolligen. Il y a vingt ans, Ostermündingen et Ittigen sont devenues indépendantes. A l'occasion de cet anniversaire, Ostermündingen qui ne compte que 529 bourgeois, tous nouveaux, depuis sa création, veut offrir aux Helvètes de la commune une naturalisation facilitée, gratuite pour certains. Le président socialiste de la commune, un Oberlandais de St. Stephan, vit depuis plus de vingt ans à Ostermündingen. Il profitera probablement de cette facilité d'acquiescer la bourgeoisie de sa commune d'adoption. Notons qu'Ostermündingen compte plus de 15000 habitants.

Que représentent actuellement ces droits d'origine? La récente décision du Tribunal fédéral et celle du Tribunal cantonal de Bâle Campagne pourraient susciter une utile réflexion. *cfp*

Un choix de société

L'initiative «Avanti - pour des autoroutes sûres et performantes» a été déposée le 28 novembre 2000 par les associations routières et l'USAM. Des propositions inacceptables du point de vue écologique et socialement dangereuses.

L'initiative «Avanti» demande tout d'abord une dérogation à l'article 84 de la Constitution fédérale. Les routes faisant partie intégrante des liaisons internationales et des réseaux nationaux ne seraient plus soumises à l'interdiction d'augmenter la capacité des voies de transit des régions alpines. C'est une remise en cause de l'Initiative des Alpes votée en 1994. Ensuite, il s'agirait de résoudre les problèmes de capacité sur les tronçons d'autoroute entre Genève et Lausanne, Berne et Zürich, Erstfeld et Airolo. Il faudrait donc élargir à six pistes les autoroutes concernées et construire une deuxième galerie autoroutière au Gothard. L'initiative et/ou le contre-projet seront soumis au vote du peuple en 2004.

Un contre-projet mal ficelé

Le Conseil fédéral a proposé un contre-projet relativement général. Il s'agirait surtout de mettre en place des mesures visant à résoudre les problèmes de déplacement dans les agglomérations. Les propositions restent malheureusement assez ambiguës. Le Conseil fédéral veut soutenir les transports publics et la mobilité douce mais admet comme une fatalité l'augmen-

tation du trafic routier, entre 16 et 30% jusqu'en 2020. Tout en refusant le deuxième tube du Gothard et une partie des élargissements à six pistes, il laisse penser qu'il sera favorable à certains investissements routiers pour supprimer les goulets d'étranglements sur les routes nationales.

Le débat autour de l'initiative «Avanti» est un débat idéologique confrontant deux conceptions fondamentalement différentes de l'espace public.

De leur côté, les Chambres fédérales ont tout d'abord choisi une voie maximaliste en cumulant les propositions de l'initiative et du contre-projet. Cerise sur le gâteau, ces projets seraient financés en partie par un fonds non soumis au frein à l'endettement. Le Conseil des États est partiellement revenu en arrière au mois de juin en renonçant à donner la priorité aux voies à six pistes. Mais, en renonçant à deux tronçons particuliers, les conseillers n'en ont pas moins estimé qu'il était temps d'agir pour la route après avoir beaucoup investi pour le rail.

La priorité aux transports en commun

On regrettera que l'incendie meurtrier dans le tunnel du Gothard et les fréquents bouchons renforcent les partisans d'une augmentation des capacités routières, alors même qu'il est indispensable de re-

fonder une politique de la mobilité dont les priorités absolues seraient les transports en commun et la locomotion douce. Les propositions de l'initiative, reprises par les parlementaires des partis de droite, posent en effet d'innombrables problèmes environnementaux (cet été exceptionnel n'aura certainement pas servi de leçon), financiers (de sept à trente milliards de francs prévus selon les estimations et les variantes) et même, paradoxalement, de mobilité (engorgement des villes dû à l'augmentation du trafic).

L'espace public en danger

Le débat autour de l'initiative «Avanti» n'est toutefois pas un combat d'experts. C'est un débat idéologique confrontant deux conceptions fondamentalement différentes de l'espace public. Pour comprendre cette initiative et les contre-projets qui l'accompagnent, il est en effet intéressant de les inscrire dans une réflexion sur l'évolution de la mobilité, de l'espace public et de son occupation. Si l'on prend le cas de la voiture, on voit clairement qu'elle est une forme de prolongement de la sphère privée en dehors de chez soi, un symbole fort de liberté individuelle. Elle est un instrument, en apparence paradoxal, de sociabilité (par la mobilité qu'elle offre) et d'isolement (en permettant d'éviter les rencontres

fortuites).

Les partisans de forts investissements pour les routes ne se contentent donc pas de favoriser leur propre mode de transport et de consommation. Ils menacent également le principe d'un espace public où l'on se rencontre plutôt qu'où l'on ne se croise. Ils prennent le risque d'une désertification de certains lieux de vie en commun et d'une ghettoïsation de notre société où favorisés et défavorisés ne se rencontrent plus, où la ségrégation l'emporte sur la diversité sociale.

Au moment où l'on se focalise sur la question de l'insécurité, on serait bien avisé de penser aux méfaits d'un mauvais aménagement du territoire et d'une politique de la mobilité favorisant les déplacements en voiture. Donner la priorité aux transports publics et à la locomotion douce est, au contraire, un moyen excellent d'occupation de l'espace public. En remplissant les trains le soir ou en occupant la rue (à pied) plutôt que d'y passer à toute vitesse, on favorise un contrôle social *soft*, sans caméras, ni policiers. En refusant le principe fondateur de l'initiative (investir dans les routes pour permettre l'absorption du trafic supplémentaire), on donnera peut-être une chance à un espace public plus convivial.

Olivier Simioni

Polluer à bon compte

Les recettes des impôts écologiques ont pris l'ascenseur. Mais les bénéfiques pour l'environnement restent médiocres. Les taxes, dérisoires face aux intérêts économiques en jeu, disparaissent en bonne partie dans le budget de la Confédération et financent l'entretien des routes nationales.

L'environnement a un prix. Les recettes de la fiscalité écologique (voir encadré ci-dessous) ont fait un bond spectaculaire. De 1990 à 2001, elles ont rapporté huit fois plus. Elles représentent maintenant 6,1% de la totalité des revenus de la Confédération, des cantons et des communes. Elles plafonnaient à 5% il y a dix ans. L'Union Européenne, de son côté, affiche un pourcentage de 6,7%; des taxes sur l'énergie plus élevées expliquent la différence (5,2% contre 3,7% en Suisse pour l'ensemble du gâteau fiscal).

De nouveaux impôts ont vu le jour frappant à la fois les déchets, l'émission de substances dangereuses ou le trafic des poids lourds. S'ils sont en partie responsables de l'augmentation, c'est surtout la multiplication des activités et produits polluants au service d'une consommation gourmande qui a contribué à la hausse spectaculaire des recettes. Comment ignorer que les taxes touchent surtout l'énergie et les transports, deux secteurs où consommer davantage rime toujours avec croissance.

Peu d'argent pour l'environnement

Malgré les bons résultats, la plupart des bénéfiques échappent à la cause de l'environnement. Les recettes sont affectées d'abord au budget de l'État pour les dépenses générales de la Confédération. Une autre partie

est allouée à la réalisation de tâches diverses souvent étrangères aux besoins écologiques; la moitié des impôts sur les carburants alimente la construction et la rénovation du réseau routier suisse. Seuls 3% des recettes sont attribués directement à la protection de l'environnement - c'est le cas des taxes sur les sites contaminés utilisées pour les assainir. Le reste est restitué à la population à l'image de la taxe sur les composés organiques vo-

latiles (COV) - rejetés par les moteurs diesels, notamment - qui est redistribuée via les primes de l'assurance maladie.

Des taxes stériles

Si la gamme des taxes écologiques s'enrichit peu à peu - douze prélèvements nouveaux en dix ans - leur impact est négligeable. Le principe du pollueur-payeur tarde à se transformer en instrument efficace et contraignant. Le prix des carbu-

rants est exemplaire de la déficience de mesures, victimes d'intérêts économiques puissants. Dérisoires, les tarifs découragent le développement de comportements et de technologies écologiques. De 1990 à 2001, l'essence sans plomb n'a jamais dépassé la barre d'un franc et vingt centimes, alors que le taux de taxation faisait du surplace autour de 70%. Pour la joie des automobilistes frontaliers qui en profitent sans compter.

Les prélèvements fiscaux liés à l'environnement

Les prélèvements fiscaux liés à l'environnement constituent un élément central de la réforme fiscale écologique sur la voie du développement durable souhaité par le Conseil fédéral. En renchérissant les biens et services dommageables pour l'environnement, ils incitent les pollueurs à tenir compte des coûts environnementaux, conformément au principe du pollueur-payeur. Un prélèvement fiscal est dit:

- lié à l'environnement lorsqu'il frappe des éléments préjudiciables à l'environnement tels que les déchets ou l'énergie;
- lié à l'environnement au sens strict lorsque sa création ou son affectation est en plus motivée par une préoccupation environnementale.

Le terme de «prélèvement» englobe:

- les impôts, versés sans contrepartie individuelle de l'État (impôts sur les huiles minérales);
- les redevances, versées en contrepartie d'une prestation individuelle de l'État (la redevance communale d'élimination des déchets);
- les formes mixtes, qui ne peuvent pas être clairement classées comme impôts ou redevances; ou celles prescrites par l'État, mais collectées par une organisation privée (les surtaxes d'atterrissage).
- les solutions volontaires privées, gérées par des associations sectorielles et susceptibles d'être prescrites par la loi si les objectifs environnementaux fixés ne sont pas atteints (la taxe anticipée de recyclage des bouteilles en PET).

Redistribuer plutôt qu'investir

Les recettes des taxes écologiques ne doivent pas constituer un nouveau revenu pour l'État. C'est leur originalité. L'incitation au changement prime sur le gain. La réticence face à toute imposition nouvelle alourdissant la charge fiscale réduit la marge de manœuvre. C'est pourquoi on renonce à investir les revenus des impôts en faveur de l'environnement. Même si en 2001 la taxe sur les COV a rapporté 92 millions de francs - une ristourne d'environ quatorze francs par personne - trois fois plus que les coupes exigées sur la peau de l'Office fédéral de l'environnement. *md*

Les prélèvements fiscaux liés à l'environnement, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2003. www.admin-ofs.ch

Office de l'environnement: www.umwelt-schweiz.ch/buwal

Ces maladies sans nom

De mauvaises conditions de travail sont responsables de bon nombre de problèmes psychiques, de maux de dos, d'affections cardiaques et de cancers. Pourtant, ces troubles ne sont toujours pas reconnus comme maladies professionnelles.

Dans le domaine de la santé, la LAMal ou l'AI sont des constants objets de débats; il n'en va pas de même de la LAA, généralement assimilée à l'assurance accident alors qu'elle couvre également les maladies professionnelles définies par une liste précise. Aujourd'hui 4 000 nouveaux cas sont recensés chaque année, qui coûtent 18 millions par an aux assureurs, au premier chef la SUVA, alors que la totalité des cas en cours coûte environ soixante millions par année.

La Conférence romande des offices cantonaux de protection des travailleurs a essayé d'évaluer, parmi les maladies non reconnues par la LAA, la part imputable aux conditions de travail. Des études réalisées à l'étranger ont permis d'effectuer des recoupements. Le résultat est assez stupéfiant: une maladie psychique sur dix, un tiers des troubles musculo-squelettiques (dont le fameux mal au dos), entre 5% et 20% des maladies cardio-vasculaires et de 4% à 10%

des cancers seraient dus à l'environnement professionnel, ce qui représenterait entre six et douze milliards de francs financés par les primes LAMal et non par la LAA, puisque non reconnus comme troubles professionnels.

Le silence coupable du Gouvernement

Le Conseil fédéral a déclaré en 1999, dans une réponse à une interpellation du conseiller national Peter Baumberger (Rad/ZH) «que les coûts des problèmes de santé au travail atteignent en Suisse plusieurs milliards de francs», et depuis, plus rien, le silence. Et si l'on considérait que ces quelque dix milliards ne doivent plus être financés par la LAMal, soit par la population, mais par la LAA, autrement dit par les employeurs? On imagine d'ici le cataclysme politique. Les entreprises, non sans raisons, parleraient d'une augmentation insupportable des charges qui seraient de

toute manière reportée sur les prix, donc sur les consommateurs. Il est clair que cette voie, présentée sous cette forme brutale, est impraticable.

Par contre, une panoplie de mesures incitatives pourrait être imaginée afin que les entreprises prennent des mesures pour diminuer ces pathologies liées au travail. Jean-Claude Rennwald (Soc/JU) propose une taxe de trente francs par année et par salarié versés par l'employeur pour financer la recherche et la prévention. C'est une piste parmi d'autres. Souhaitons que le Conseil national issu des élections de cet automne empoigne réellement ce problème. *jpg*

Les informations utilisées dans cet article sont tirées de la brochure *Santé au travail et indifférence politique*, éditée par l'Institut universitaire romand de santé au travail, Lausanne.

Philippe Bieler

Politique, autrement

La Constitution vaudoise, en portant à cinq ans la durée d'une législature, donne une norme pour le mandat des magistrats: deux fois cinq font dix. La législature de quatre ans incitait au triple mandat: trois fois quatre font douze. En abandonnant le pouvoir après dix ans, Philippe Bieler a pris une décision plus conforme à l'esprit de la loi fondamentale qu'insolite. En dix ans, cette durée fut suffisante pour que les épisodes gouvernementaux fussent d'un

intérêt dramatique et politique soutenu. Il est déjà un des derniers participants au gouvernement à majorité de gauche qui quitte la scène politique.

Un magistrat, c'est un bilan et un style. Le bilan doit faire la part du volontarisme politique et des aléas conjoncturels favorables ou défavorables. Philippe Bieler verra son nom associé historiquement au M2, qu'il a porté avec le succès que l'on sait, mais après un incroyable ballottage politico-financier. C'est aussi par son

style qu'il a marqué son passage au Conseil d'Etat. Ce style se caractérise par une absence de concessions aux stéréotypes politiques, mais sans rupture ni provocation. Philippe Bieler n'était pas homme de cantine, le verre levé, l'éloquence faite de bons mots attendus et de références patriotiques obligées. Il appartient à une autre filière et à une autre filiation, plus intellectuelle, plus émaciée, pastorale ou professorale, plus recueillie qu'extravertie. Et sa manière fut de la vivre

sans distance méprisante. Son engagement, en politique, va plus loin qu'un esprit de conciliation dont on lui reconnaît à juste titre le mérite. C'est une tolérance naturelle qui est tout autre chose que la gentillesse, car elle peut être faite aussi d'un refus de concessions complaisantes. Philippe Bieler s'est imposé par son authenticité. Ce que le peuple et les électeurs ont reconnu. Il a démontré que la démocratie savait être, sans préjugés, pertinente. *ag*

La propagande mise au ban

Une exposition à Berlin redécouvre la production artistique d'Allemagne de l'Est entre la Deuxième Guerre mondiale et la chute du régime communiste.

A Berlin, emblème de la réunification allemande, l'Est et l'Ouest ne se ressemblent pas. Malgré le nouveau quartier des ambassades, malgré la place de Potsdam. La rénovation du centre et l'animation de l'île aux musées (*Museuminsel*) contraste avec le seul bâtiment resté en ruines: le palais de la république où siégeait le gouvernement de la RDA.

Entre «ostalgie», où la RDA devient un produit exotique qui fait vendre, et blessure profonde, Berlin est la ville qu'il fallait pour accueillir une exposition montrant la production artistique de 1945 à 1989 en Allemagne de l'Est.

Même dix ans après la réunification, cela reste un exercice risqué. Le régime communiste imposait son dogme esthétique et attendait des artistes qu'ils servent la cause de l'État à travers leurs œuvres. L'art comme acte civique d'allégeance à une dictature est calibré pour engendrer la controverse. En 1999, une première rétrospective ferma

prématurément ses portes sur un scandale: elle opposait l'art étatique à l'art d'opposition et dénigrait le tout en l'installant devant des murs gris de chantiers.

L'art malgré l'histoire

«Vendus au régime» ou contestataires, le classement semble simple. Beaucoup trop simple aux yeux d'Eugen Blume et Roland März, les commissaires de l'exposition. Pour faire éclater cette distinction, ils ont choisi de montrer l'art comme de l'art et non comme des pièces historiques. Sélectionnés selon leur valeur artistique, les quelque quatre cents œuvres retenues pour l'exposition «l'Art en RDA» ne nécessiteraient aucune référence au contexte politique.

Le visiteur qui s'attend à voir l'art de propagande sera déçu. Aucun des tableaux qui ornaient les bâtiments publics de la RDA n'a été jugé digne d'être accroché aux cimaises de la *neue Nationalgalerie*. Chacune des vingt salles est consacrée à des tradi-

tions, des écoles et des groupements d'artistes qui se sont développés surtout à Dresde, Leipzig, Berlin et Halle. L'absence d'ordre chronologique et de notice explicative force le visiteur à situer les œuvres les unes par rapport aux autres en suivant des styles, des évolutions, des parcours artistiques indépendamment de l'histoire du pays. Même si le réalisme est très présent, beaucoup d'œuvres sont proches des styles prédominants de l'après-guerre comme l'art informel, l'expressionnisme abstrait, le pop art, le néo-constructivisme ou le minimal art. L'exposition, si elle ne réévalue pas le réalisme socialiste et l'art de propagande, donne à voir une production artistique vivante et variée. Le visiteur dérouté par l'absence d'explication et le manque d'information sur les artistes trouve heureusement une mine d'informations dans le catalogue. Juste retour de l'histoire, chaque reproduction est accompagnée d'une notice explicative datant de l'époque de réalisation. *cf*

L'art en guerre

Une rétrospective de la mémoire

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, il était difficile de peindre l'envolée, le soleil et le ciel bleu, l'élévation et la légèreté, selon les mots de Maurice Fréchuret.

Après une guerre se terminant par le début de l'ère atomique. Après la nuit et le brouillard. Après Auschwitz, Treblinka, Dachau. Après une descente aux enfers qui pesa lourdement sur les créateurs. Les artistes sont des sentinelles postées aux frontières de notre monde et de nos sociétés. Ils nous avertissent des conséquences de notre histoire et de notre présent. Après 1945, l'art fut donc longtemps en convalescence. Peut-être l'est-il encore aujourd'hui.

Une rétrospective incontournable de l'un des artistes qui représente le mieux cette longue et difficile convalescence, Zoran Music, est visible jusqu'au 22 septembre au Musée Jenisch à Vevey.

Zoran Music est né en 1909, à Gorizia, alors ville de l'empire d'Autriche-Hongrie. Il se forme à l'école des Beaux-Arts de Zagreb. Il étudie les expressionnistes viennois, Brueghel et Goya. En septembre 1944, il est déporté à Dachau. Là, pour tenir, il dessine en cachette, décrivant ce qu'il voit, c'est-à-dire l'indescriptible. Des dessins qu'il reprend en 1972, près de trente ans plus tard. Dans une série de tableaux qu'il intitule *Nous ne sommes pas les derniers*, il

restitue ce qu'il avait enfoui.

Ses peintures de Venise, ou des cathédrales gothiques de France, aux teintes sombres et ocres, couleurs de terre, comme recouvertes d'un voile légèrement déformant, une autre face de l'œuvre de Zoran Music, expriment aussi cet enfouissement. Seules quelques vues de Venise, plus claires, tranchent.

En 1995, une exposition lui était consacrée au Grand Palais, à Paris. A la question de Vanessa Delouya: «L'artiste est porteur d'un "trésor", dites-vous, la mémoire comme tréfonds inépuisable?», il répondit: «Certes, la mémoire a une fonction de puits, mais où s'arrête l'eau? On n'y pense pas, c'est l'œuvre qui répond à toutes ces questions.» *dm*

Maurice Fréchuret, *L'envolée, l'enfouissement. Histoire et imaginaire aux temps précaires du XX^e siècle*, ouvrage édité à l'occasion de l'exposition au Musée Picasso d'Antibes et au Musée d'Art moderne de Villeneuve d'Asq. Editions d'Art Albert Skira SA et Réunion des Musées nationaux, Paris, 1995.

www.etsgeneraux-psychanalyse.net/archives - propos recueillis par Vanessa Delouya.

Zoran Music Rétrospective, catalogue de l'exposition. Musée Jenisch, Vevey, Cinq Continents/ Editions Milan, 2003.

Le paradis terrestre

Un homme et sa bicyclette. Il raconte la Suisse la tête dans le guidon, entre sueur et stupeur. Du Parc National au centre des Grisons en passant par le les val Poschiavo.

Le Parc national suisse, le plus vieux d'Europe depuis 1914, s'ouvre sur le Val dal Spöl. Cinq mille espèces animales et le laisser-aller de la forêt l'emportent sur l'obsession du gazon et de la clôture qui dominant partout ailleurs. Ici, le sauvage se moque du domestique. Mais les touristes adorent ça. Ils viennent en masse. C'est l'appel d'une nature fantasmée, bientôt biologique. Bien gardée sous la menace d'amendes lapidaires.

Le Pass dal Fuorn verrouille le parc dans sa fausse candeur. De l'autre côté, le Val Müstair se grise dans l'espoir d'une agriculture de montagne exemplaire. Les exploitations se sont modernisées, elles ont rationalisé leurs ressources et les vaches sont plus vaches que jamais. La vallée est large et dodue. Le fourrage engraisse sous un soleil sucré. Épargné par le ski et son nihilisme, Müstair vit des hivers paisibles. Il préfère les promeneurs et les cyclistes d'été qui laissent moins de traces. Rien d'industriel. Les hôtels sont comptés, les restaurants clairsemés, les campings camouflés. Les attractions sont bannies. Seule exception, le couvent de Bénédictines du XII^e siècle, déclaré patrimoine de l'humanité par l'Unesco. Il est désormais payant de dix heures à dix-sept heures, dimanches compris. La messe est dite. En romanche, enfin, dans l'un des innombrables dialectes d'une langue boulimique, devenue nationale pour échapper au folklore et à l'ennui des anthropologues.

L'Umbrail est un col désert, aride, où plastronne un vent du nord âpre et éblouissant. Le silence est solaire. La route, parfois en terre battue, chante sa litanie. Elle pouffe dans un paysage crispé, un rien schizophrène. Voitures et motos se font discrètes. On rêve de l'interdiction de circuler décrétée aux Grisons entre 1911 et 1925. Il s'agissait de protéger l'essor des chemins de fer. Mission accomplie. Le Rhätische Bahn se porte à merveille.

Une courte descente et voilà la frontière gardée par quelques carabinieri italiens en mal d'oxygène. Le Stelvio, son voisin tourné vers le Tyrol, est le plus haut col carrossable d'Europe, planté à 2758 mètres d'altitude. Il vit sa kermesse quotidienne. Les ambulants «vucumpra», les vendeurs de saucisses et panini, les mortards noyés dans la bière, les mères esclaves de leur progéniture, les retraités à deux roues bientôt cadavres, les adolescents anorexiques, les marcheurs égarés, les écoliers en colonie, tous se pressent et s'entassent sous un ciel gris de désespoir. On s'amuse à l'air des frites. Les glaciers sont au bord de la crise de nerfs, congestionnés.

La vallée de l'Adda, en Italie, tire ses rafales chaudes. Tirano se tient à l'embouchure du Val Poschiavo. Le soleil allume les murs qui bordent la route. La vallée est étroite, partagée par un fil d'eau aux abois, le Poschiavino, tout petit. A mille mètres, le lac de Poschiavo inonde la plaine qui conduit aux pieds du Passo del Bernina. C'est là que se concen-

trent hommes et activités de la région. C'est là aussi que s'égrène Poschiavo, la ville, le centre richement doté en morceaux d'architecture indigène. Une petite communauté de 5000 âmes y parle italien. Le lieu dit «Angeli custodi» (les anges gardiens) annonce la montée abrupte. Les chemins de fer réthiques s'égarer pour zigzaguer à leur guise vers le lago Bianco sous le Piz Bernina et le Piz Palù qui culminent à plus de 4000 mètres, un exploit pour les Grisons. Leonardo da Vinci a été aperçu sur ces pentes en 1511.

Les paysans transportent du foin vers les alpages. On espère la pluie car l'herbe se fane. Les vaches maigrissent. Le lait s'écume. La sécheresse fait le bonheur des limonadiers. Et des journaux, à défaut de violence juvénile.

Le col ressemble à une baignoire élimée. Une cuvette généreuse où frémissent les glaciers, bientôt à torse nu. Ils laissent derrière eux la terre et la glaise qu'ils ont malaxées des siècles et des siècles; amen. Je les regarde ahuri sous le soleil orange.

Pontresina se déclare peu après. Sa grande rue est vaniteuse. Les hôtels de luxe singent une villégiature démocratisée. Les fitness insultent le plaisir simple d'une promenade. Les montagnes sont en papier mâché. La lune achève le paysage.

Le col du Julier (le Pass dal Güglia) excite tous les fantasmes depuis l'époque romaine. On peut s'y projeter. Halluciner la chair déformée d'un géant naufragé ou imaginer les rondeurs maternelles de la terre. On monte et on

caresse une peau brune qui gronde de bonheur. En cachette, les touristes filment tout.

Pour finir, j'écume une longue liste de stations de ski globalisées, exhibées sur le Web. Bivio, Savognin, Lenzerheide, Valbella ponctuent un parcours cabossé qui s'achève à Chur, la capitale. Berceau de la viande séchée qui garnit les supermarchés de Suisse et d'Europe dans un esprit bilatéral.

La publicité chuchote: «pays de cols aux 150 vallées». Il a fallu le défendre contre les appétits étrangers à coup d'alliances (les ligues de toutes les couleurs). En politique, l'UDC et le PDC font la pluie et le beau temps. Les Grisons fêtent cette année deux cents ans de Confédération. *md*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Alex Dépraz (ad)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Daniel Marco (dm)
Charles-F. Pochon (cfp)
Olivier Simioni
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch